

CRITÈRE 2.4

Décrire les modalités de la prise en compte du handicap

Nom	Auto École CHAMPERRET
N° d'agrément	E.25.075.0030
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Téléphone	07 55 84 84 84 / 01 40 40 07 91
Mail	autoecolechamperret@gmail.com
N° SIRET	988 635 983 00014
Site web	autoecolechamperret.fr

Positionnement de l'établissement

L'Auto École CHAMPERRET n'est pas spécialisée dans la formation sur véhicule aménagé pour les personnes en situation de handicap et ne dispense pas, à ce jour, de formation avec aménagements techniques spécifiques du véhicule.

L'établissement assure toutefois un accueil, une information initiale, une analyse de la demande et une orientation vers les services ou établissements adaptés lorsque la situation du candidat nécessite des moyens humains, matériels ou techniques particuliers.

Modalités de prise en compte du handicap

- Recueil de la situation du candidat dès la prise de contact ou lors de l'inscription, afin d'identifier d'éventuels besoins d'aménagement, de rythme ou d'accompagnement.
- Échange individualisé avec le candidat pour apprécier la compatibilité entre la demande de formation, les contraintes éventuelles et les moyens réellement disponibles dans l'établissement.
- Information sur la nécessité, lorsque la réglementation l'impose, d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour vérifier l'aptitude à la conduite.
- Orientation, si besoin, vers la liste ou la cartographie officielle des auto-écoles adaptées et vers les services administratifs compétents pour les examens aménagés.
- Information sur les dispositifs d'aide ou d'accompagnement pouvant exister selon la situation du candidat et son projet.

Accessibilité et moyens actuellement disponibles

Point examiné	Situation de l'établissement
Accueil de premier niveau	Possible au bureau, par téléphone ou par email, avec analyse initiale de la demande.
Accès au local	Rampe d'accès et sonnette à l'entrée ; accès possible au local et à la salle de code.
Salle de code	Salle accessible ; largeur de porte adaptée (environ 120 cm).
Sanitaires	Les sanitaires ne sont pas adaptés PMR et ne sont pas mis à disposition du public.
Véhicules aménagés handicap	Non disponibles au sein de l'établissement à ce jour.
Référencement structures adaptées	Mise à disposition de la liste / carte officielle des établissements adaptés lorsque nécessaire.

Information du candidat

- Le candidat est informé de manière loyale des moyens réellement disponibles dans l'établissement.

- Lorsque les besoins du candidat imposent un véhicule aménagé, un dispositif spécialisé ou une organisation que l'établissement ne peut pas assurer, l'Auto École CHAMPERRET l'oriente vers les interlocuteurs ou structures adaptés.
- L'établissement peut également informer le candidat sur les démarches à effectuer auprès des services compétents pour les examens aménagés.

Références utiles pouvant être communiquées au candidat

- service public – permis de conduire et handicap ;
- médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- bureau de l'éducation routière / préfecture ;
- liste ou carte officielle des auto-écoles adaptées.

Conclusion

L'Auto École CHAMPERRET prend en compte les situations de handicap dans le cadre de son accueil, de l'analyse de la demande et de l'orientation du candidat. L'établissement n'affirme pas disposer de moyens spécialisés qu'il ne possède pas. Il s'engage en revanche à informer clairement, à évaluer la faisabilité de la formation et à orienter le candidat vers une solution adaptée lorsque cela est nécessaire.